



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ACHAT PUBLIC ADAPTÉE - AVIS D'ATTRIBUTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 Novembre
BP 71
63600 AMBERT

B - Objet de la consultation.

Travaux et fournitures divers pour la piscine à Ambert
Référence : 2022-CSV-205

C - Déroulement de la consultation

- Publicité : Plateforme AWS + Site internet + BOAMP
- Date et heure limites de réception des plis : 28/07/2022 à 11h00
- Date d'ouverture des plis : 28/07/2022 à 13h30
- Date de la réunion d'analyse et attribution : 23/09/2022 à 17h15
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'achat publics adaptée

D1- Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire ou Suppléant
FORESTIER Daniel	Président	Titulaire
MÉNAGER Marc	Vice-Président	Titulaire
DAUPHIN François	Vice-Président	Titulaire
GORBINET Guy	Vice-Président	Titulaire
SAVINEL Jean	Vice-Président	Titulaire
LIENNART Didier	Vice-Président	Titulaire

AR Prefecture

063-200070761-2022099-2022_CSVA_82-AR
 Reçu le 03/10/2022
 Publié le 03/10/2022
 ALÈGRE-CARTIER Stéphanie
 RODIER Simon

	Vice-Présidente	Suppléant
	Vice-Président	Suppléant
PRUNIER Valérie	Vice-Présidente	Suppléant
PINTON Philippe	Vice-Président	Suppléant
FAVERSIENNE Michel	Vice-Président	Suppléant

D2- Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E – Fonctionnement de la commission d’achat publics adaptée

■ Le quorum est atteint : NON OUI

La commission

- peut
 ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d’achat publics adaptée : KAFIL Chamseddine

F – Elimination des offres

 **Pour le lot n°1 :**

■ Nombre de plis reçus : 0

- Dans les délais : 0
- Hors délais non examinés : 0

■ Décision de la commission relative à l’élimination des offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d’analyse des offres
 demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

AR Prefecture

063-200070761-20220930-2022_CSVA_82-AR
Reçu le 03/10/2022
Publié le 03/10/2022

Pour le lot n°2 :

■ Nombre de plis reçus : 1

- Dans les délais : 1
- Hors délais non examinés : 0

■ Décision de la commission relative à l'élimination des offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Pour le lot n°3 :

■ Nombre de plis reçus : 2

- Dans les délais : 2
- Hors délais non examinés : 0

■ Décision de la commission relative à l'élimination des offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Pour le lot n°4 :

■ Nombre de plis reçus : 0

- Dans les délais : 0
- Hors délais non examinés : 0

■ Décision de la commission relative à l'élimination des offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Pour le lot n°1 :

■ **Décision de la commission relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pour le lot n°2 :

■ **Décision de la commission relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

AR Prefecture

063-200070761-20220930-2022_CSVA_82-AR
Reçu le 03/10/2022
Publié le 03/10/2022

Pour le lot n°3 :

■ **Décision de la commission relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pour le lot n°4 :

■ **Décision de la commission relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Avis d'attribution**📍 Pour le lot n°1 :**

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de rendre le lot infructueux pour la raison suivante:

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

📍 Pour le lot n°2 :

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de rendre le lot infructueux pour la raison suivante:

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

AR Prefecture

063-200070761-20220930-2022_CSVA_82-AR
Reçu le 03/10/2022
Publié le 03/10/2022

Pour le lot n°3 :

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de rendre le lot infructueux pour la raison suivante:

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pour le lot n°4 :

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de rendre le lot infructueux pour la raison suivante:

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER	
Marc MÉNAGER	
François DAUPHIN	
Guy GORBINET	
Jean SAVINEL	
Didier LIENNART	
Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER	ABSENTE
Simon RODIER	ABSENT
Valérie PRUNIER	
Philippe PINTON	
Michel FAVERSIENNE	

